

L'intercommunalité culturelle

L'Association des Directrices et Directeurs des affaires culturelles de Rhône-Alpes (ADDACRA), l'une des associations de la FNADAC, organisait le 15 février dernier, avec le soutien de la DRAC, une Rencontre sur le thème de l'intercommunalité culturelle.

Nous voulions réfléchir aux raisons pour lesquelles ce mouvement n'avancé pas bien vite, notamment en Rhône-Alpes. Les résistances peuvent être multiples, venant des « communes centre » qui veulent garder leur image ou craignent la dilution des responsabilités, ou bien au contraire venant des communes périphériques, soit pour des raisons identitaires (chaque commune a son histoire et ses traditions et peut avoir peur d'être desservi d'éléments culturels de proximité) ou par crainte de devoir partager la charge des grands équipements centraux.

Pourtant estime le DRAC Alain Lombard, on pourrait penser que l'intercommunalité culturelle présente de multiples atouts : valorisation d'un territoire plus large, lien possible entre rénovation urbaine et politique culturelle, solidarité avec les petites communes, rationalisation budgétaire et répartition des charges financières, optimisation du rayonnement des grands équipements, possibilités de travail en réseau (bibliothèques, écoles de musique...). La culture peut contribuer à la construction du « projet de territoire », et ce peut être l'occasion d'une politique culturelle renouvelée grâce au changement d'échelle, un ferment d'innovations possible par rapport aux modèles plus traditionnels de l'action publique tel que le modèle communal (la culture étant transversale à d'autres politiques, tel que l'urbanisme).

La création d'une intercommunalité culturelle dépend d'abord de négociations politiques sur ce que les élus veulent ou ne veulent pas mettre en commun. Il y a deux types d'enjeu politique : la construction d'une identité et d'un sentiment d'appartenance ; le souhait d'une légitimité politique que l'on souhaite donner à l'EPCI pour lui donner davantage d'importance par rapport à d'autres types de collectivités (le Département par exemple). Les stratégies peuvent varier : transfert d'équipements importants, évolution par palier (on commence par un secteur culturel puis un autre), ou « faire semblant » (petits budgets intercommunaux).

Le sujet est récurrent car il pose de multiples questions comme l'a rappelé Philippe Teillet : il y a des intercommunalités qui ne prennent pas la compétence culturelle, optionnelle. Mais là où il y a eu transfert de compétences culturelles (équipements, subventions), il n'y a pas forcément de vraie coopération culturelle. En raison des identités multiples, il n'y a pas « un » territoire pertinent ni un modèle-type à privilégier. Il faut tenter d'articuler le territoire de vie et le territoire vécu (symbolique).

« Tant qu'on ne sera pas sur des intercommunalités de projets (et non plus sur des intercos de moyens), on aura du mal à faire exister l'intercommunalité culturelle », estime Pascal Payen, président de la com'com des Vallons de la Tour (Isère). Une chose est sûre, il faut être conscient qu'il s'agit de processus longs (le temps d'un consensus partagé) et de démarches nécessairement progressives (ne pas commencer par ce qui fâche comme l'unification des tarifications !). Le stade ultime peut être la mutualisation d'un service culturel commun (l'ambition étant de faire beaucoup plus en ne dépensant pas énormément plus).

Xavier Sautour (Région Rhône-Alpes) a mis l'accent sur les dispositifs contractuels (Contrats de développement, Parcs, Grands projets régionaux, labels Pays d'art et d'histoire etc) qui peuvent favoriser l'intercommunalité culturelle, toujours sur la base d'un outil important, le diagnostic de territoire. Quelle coopération, quels dispositifs coordonnés entre l'Etat (qui n'a plus de politique incitative en la matière), la Région et le Département peut-on imaginer demain pour favoriser cette intercommunalité culturelle ?

Philippe Teillet a posé cinq questions :

- Quelles sont les limites d'un certain type de politique marqué par le « tropisme équipementier » (la loi y a contribué en plaçant « la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » comme l'un des blocs de compétences optionnelles) ?
- Quel sera demain l'impact des contraintes budgétaires sur l'intercommunalité culturelle ?
- Quel sera l'impact de la Réforme territoriale (qui va réduire le nombre d'élus communautaires, ce qui devrait faciliter les prises de position majoritaires, mais avec le risque d'éclatement de certaines communes) ?
- Quel sera l'attitude des partenaires (soutenir et/ou contrôler ?) ;
- Quel sera la place de la société civile, des associations, de la participation (alors que l'intercommunalité actuelle tend à éloigner le citoyen des décisions) ?

Le rôle du DAC

Si les élus monopolisent souvent le débat intercommunal, le rôle des DAC ne doit pas être sous-estimé. Le DAC, qui connaît bien ce que ressentent les acteurs du territoire, peut préparer le terrain en usant de son savoir-faire pour apporter de la matière aux élus (sans aller trop loin), faire en sorte qu'ils placent en amont de toute politique la question de la culture et définissent les compétences culturelles qu'ils souhaitent voir transférer. Ensuite vient le temps des transferts, indique Sylvain Fidenti, le DAC de la Ville de Valence engagé dans cette démarche, un temps qui est souvent le temps des querelles, il passe par une juste appréciation des charges.

Puis vient le temps du projet culturel, trop souvent négligé. C'est l'occasion, souligne Véronique Balbo Bonneval, DAC de l'Agglo de St Quentin en Yvelines, de réinterroger les équilibres entre le spectacle vivant (qui obnubile parfois le reste) et la lecture publique, le cinéma, les arts plastiques, le patrimoine...

Le DAC « communautaire » doit s'habituer à l' élu communautaire (et non plus l' élu communal) et à avoir un rôle d'animateur et de coordonateur (il ne peut imposer des choses aux DAC des autres communes). Son temps de travail s'accroît par rapport à la situation précédente, notamment en raison du travail de conseil auprès des élus. Il doit pourtant chercher à récupérer du temps pour la réflexion et pour participer à l'intelligence collective aux côtés de la direction générale, pour autant que celle-ci soit consciente de ce que la culture peut faire à l'intercommunalité, et de ce que l'intercommunalité peut faire à la culture !

François Deschamps

PRESIDENTIELLES

[Réconcilier les internautes et le monde de la culture](#) - Fleur Pellerin et Aurélie Filippetti, en charge du projet numérique de François Hollande, clarifient les positions du candidat PS concernant Internet. – le 24 février sur Ecrans. Lire aussi : [Culture et numérique: les presque propositions des candidats à la présidentielle](#), un article de Lauren Provost le 23 février sur huffingtonpost.

REVUE DE PRESSE

[Monuments nationaux, personnel en péril ?](#) – Un article de Florence Evin le 11 février. - Lire aussi le [droit de réponse d'Isabelle Lemesle](#), présidente du Centre des Monuments nationaux.

[La culture, bien public de très haute nécessité](#)– par Nicolas Roméas et Valérie de Saint-Do, directeur et rédactrice en chef de la revue *Cassandra* Horschamp ; le 24 février sur liberation.fr

Faiseurs de culture (Le Monde)

[Béatrice Josse, "femme flic" de l'art contemporain](#) (directrice du FRAC de Lorraine) – Un article de Clarisse Fabre le 25 février.

[Manou Comby, directeur de la Rodia, à Besançon](#) (scène de musiques actuelles) – Un article de Véronique Mortaigne le 24 février.

[Le budget de la culture amputé malgré les promesses](#) – Un article de Clarisse Fabre le 24 février sur lemonde.fr

[Le Sénat s'inquiète de la réduction des crédits de la culture](#) – Un article de Jean-Michel Escudié le 24 février sur localtis.fr

[Le monde de la culture monte au créneau contre le gel des crédits](#) - Employeurs et employés du spectacle vivant ont été reçus hier à la Drac Aquitaine. – le 25 février sur sud-ouest.fr

[Manifestation d'artistes en faveur de la création devant la Drac d'Ile-de-France](#) - le 24 février sur le site de la Gazette des communes.

[Belfort : Des directeurs de structures de l'Aire urbaine inquiets du gel des subventions](#) , un article d'Alain Roy le 23 février sur le Pays.

[Avignon / Danse + Asie = Hivernales](#) – Un article de Delphine Michelangeli le 20 février sur citylocalnews.com

[Les professionnels apprivoisent le livre électronique](#) – Un article de Graziella Basile le 24 février sur l'Union.

[Festival d'Avignon : Mitterrand officialise la FabricA, lieu de création](#) – Un article de Violeta ASSIER le 24 février sur Vaucluse matin.

[La Cour des comptes épingle le régime des intermittents](#) - Didier Migaud, président de la Cour des comptes, évoque le dernier rapport annuel de l'institution, dans lequel le coût pour la collectivité du régime des intermittents du spectacle est pointé du doigt. –Propos recueillis par Thomas Legrand et France Ortellì le 22 février sur les Inrocks. Emission signalée.

[Intermittents du spectacle, les multiples dévoiements d'un régime à l'origine vertueux](#) – Un article de Franck Bouaziz , le 21 février sur le Nouvel Economiste.

[Les sites Internet ne pourront plus spéculer sur les billets de spectacles](#) - Un article d'Alain Beuve-Méry le 20 février sur lemonde.fr

[L'Orchestre d'Ile-de-France à la diète](#) – Un article de Marie-Aude Roux le 17 février sur lemonde.fr

A REECOUTER

[Intermittents du spectacle : va-t-on vers une nouvelle crise ?](#) avec l'excellent sociologue Pierre-Michel Menger, le syndicaliste Jean Voirin (CGT Spectacle) et le journaliste Nicolas Prissette (Journal du Dimanche), dans l'émission *Du Grain à moudre* d'Hervé Gardette sur France Culture.

MECENAT CULTUREL

[L'Assemblée veut relancer le mécénat culturel](#) suite à la remise des conclusions du [Rapport d'information](#) de l'Assemblée nationale sur les nouvelles formes du mécénat culturel.

A SAVOIR

[Discothèques, salles de spectacles : une circulaire précise le champ d'application de la réglementation sur le bruit](#) – Un article d'Anne Lenormand le 23 février sur localtis.fr

PRATIQUES NUMERIQUES

[Code barre](#) - Les objets qui vous entourent sont des miroirs, ils expriment ce que vous êtes. Un site interactif et une application Iphone coproduits par l'Office National du Film du Canada et ARTE, qui déclenchent des films à partir de vos objets. Avec 30 cinéastes français et canadiens à l'origine de 100 courts-métrages, un site interactif trilingue, une application iPhone et une installation physique, « Code-barre » est un projet non seulement transmédiatique, mais également transcontinental ! et les musiques sont très belles.

CARNET

Jean-Claude Wallach - On le croisait toujours à Avignon ou dans les colloques sur les politiques culturelles, on ne l'y verra plus hélas. Psycho-sociologue de formation, Jean-Claude Wallach avait travaillé pour la Fédération des MJC, la Cité de la Musique de la Villette, le Ministère de la Culture, et le Syndéac pour une très courte durée... Depuis une vingtaine d'années, il était responsable de formations (Paris I, Cnfp, EAC...) et consultant pour les collectivités territoriales qu'il accompagnait dans la définition, l'évaluation ou la réorganisation de leurs politiques culturelles. En 2006, il avait osé aborder de façon passionnée, dans l'ouvrage « [La culture pour qui ?](#) », les questions relatives aux limites de la décentralisation culturelle, ce qui ne lui avait pas valu que des amis...Il avait rejoint récemment la nouvelle aventure des Tréteaux de France avec Robin Renucci .

AGENDA

Commission Education, enseignements et pratiques artistiques de la FNCC, le 29 février à Paris (Cité de l'Architecture et du Patrimoine, de 14 à 17h). Audition des chargés de mission du collectif CANOPÉEA: présentation des objectifs et actions du collectif ; retour sur les Assises organisées à Brive en décembre ; Le CANOPÉEA et les fédérations de collectivités (en particulier la FNCC) : quelles attentes, quelles complémentarités ?; Présentation de la **note sur les CEPI** et commentaires.

[Egalité hommes femmes : et la culture ?](#) Colloque organisé par l'association H/F Normandie en partenariat avec la Région Haute Normandie le **8 mars** à Rouen (Hôtel de Région, à partir de 13h30)

[Questions de la FNCC aux candidats à l'élection présidentielle 2012](#) – Conférence de presse le **15 mars** à Paris (Cité de l'architecture et du patrimoine) – Par un questionnaire adressé à tous les candidats à l'élection présidentielle 2012, les élus territoriaux à la culture manifestent leur conviction absolue que les arts et la culture sont des outils fondamentaux et indissociables de l'exercice de la liberté.